

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. La passation d'une commande entraîne l'acceptation sans réserve de la part du client des présentes conditions générales de vente.
2. Votre commande ne sera considérée comme ferme et définitive qu'accompagnée du règlement total (à l'ordre de la SCEA Château Vincens) et acceptée par nous.
3. Prix toutes taxes comprises. Expédition minimum 12 bouteilles (panachage possible).
4. Les marchandises voyagent aux risques du destinataire, qui en cas d'avaries ou de manquant, doit émettre des réserves écrites sur le récépissé du transporteur et lui confirmer par lettre recommandée le motif de son refus sous 48 heures (article 105 du code de commerce). Le château Vincens doit être informé dans les mêmes conditions.
5. Les délais de livraison n'étant qu'indicatifs, un retard ne donne aucun droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts.
6. Nous sommes sûrs de la qualité de nos produits, donc toute réclamation ne pourra être enregistrée que si elle est pleinement justifiée, certifiée par un expert.
7. Seul le Tribunal de Commerce de Cahors est déclaré compétent, quelle que soit la nature ou l'origine du différend.
8. Ce tarif annule et remplace le précédent. Il est susceptible d'être modifié à tout moment, à notre seule initiative. Etant donnée la nature même du vin et la notion de millésime, certains vins peuvent être soudainement en rupture de stock sans que nous puissions en être tenu responsables.

CHÂTEAU VINCENS SCEA au capital de 142844.73 € - RCS CAHORS D 342 155 371 (87D88) - TVA FR 00 342 155 371 00012